



## La réforme des rythmes scolaires à Collonges

Notre commune met en place la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014.

Cette réforme vise à mieux répartir les heures de classe sur la semaine pour alléger la journée de classe et programmer les temps d'enseignements aux moments où la faculté de concentration des élèves est la plus grande. Un décret, publié le 26 janvier 2013, précise le cadre réglementaire national de la nouvelle organisation du temps scolaire pour laquelle des adaptations locales sont possibles.

**La volonté de la municipalité est d'accompagner parents et enseignants dans cet important changement de la vie de nos écoles maternelles et élémentaires. Bien que conscient des changements à venir avec les élections municipales 2014, le maire a estimé qu'il relevait de la responsabilité de la commune de commencer à travailler sur ce projet pour ne pas laisser la prochaine équipe dans une situation d'urgence.**

Nous avons organisé des réunions préparatoires en concertation avec les représentants du corps enseignant et des parents d'élèves et étudié plusieurs scénarii. Le scénario d'organisation des horaires retenu a été voté à l'unanimité des participants du comité de pilotage mis en place sur ce sujet. Vous trouverez ci-après les premiers éléments issus de ces rencontres. La concertation se poursuit jusqu'à ce qu'un projet final se dégage.

**// Pour toute question ou suggestion, vous pouvez contacter :**

M<sup>me</sup> Béatrice Ferrand, Directrice générale des services (04 72 42 92 12 / [b.ferrand@collongesaumontdor.fr](mailto:b.ferrand@collongesaumontdor.fr)).

### ► Les principales évolutions issues de la réforme

Pour cette réforme, la semaine d'école passe à 4 jours et demi. Après des journées de classe plus courtes, des **TAP (Temps d'Activités Périscolaires)** prennent le relais. Ils doivent être organisés et pris en charge par la commune.

**Les TAP se composent :**

- d'activités éducatives et ludiques autour de thèmes artistiques, sportifs, scientifiques, culturels ou citoyens
- de temps calmes (lectures, études surveillées, etc.)

Ces activités visent à favoriser l'épanouissement des enfants, à développer leur curiosité intellectuelle et à renforcer leur plaisir d'apprendre et d'être à l'école. Ils sont cependant facultatifs : les enfants peuvent quitter l'école après la journée de classe.

Pour les enfants concernés, les Activités Pédagogiques Complémentaires (ou APC) remplacent les aides personnalisées. Elles relèvent toujours de l'encadrement et de la responsabilité de l'Education Nationale. Elles pourront être organisées sur la plage horaire des TAP.

## > Préparation et concertation pour l'organisation horaire

Après plusieurs rencontres et réunions avec les représentants du corps enseignant et des parents d'élèves, plusieurs scénarii d'organisation des horaires ont été préparés et étudiés afin de dégager celui qui recevrait le plus large consensus.

**Un comité de pilotage, composé de représentants du corps enseignant, des parents d'élèves et de la municipalité, s'est réuni le 28 novembre. Il a retenu à l'unanimité une organisation horaire sur 4 jours et demi avec des temps d'activités périscolaires (TAP) répartis sur 4 jours de 15h45 à 17h00. Les mercredis matins sont uniquement consacrés à l'enseignement.**

Ce projet d'organisation du temps scolaire a été soumis au Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) début décembre 2013. Le DASEN, compétent pour arrêter l'organisation du temps scolaire dans les écoles, a validé le projet fin décembre 2013.

## > Développement d'une offre d'activités variées

Pour nous assister sur ce dossier complexe, nous avons mandaté Alfa 3A, organisme qui gère par ailleurs le centre de loisirs sur la commune. Il participe aussi à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires dans d'autres communes du Val de Saône.

Nous cherchons à équilibrer les temps d'enseignement avec une offre de Temps d'Activités Périscolaires (TAP) variés. Les TAP se déploieront par groupe d'une quinzaine d'enfants. Nous avons contacté pour cela les associations de la commune et différents acteurs locaux. Nous étudions aujourd'hui leurs propositions (types d'activités et temps calmes, intervenants qualifiés, etc.).

## > Organisation horaire retenue sur 4 jours et demi

	7h45-8h30	8h30-12h00	12h00-14h00	14h00-15h45	15h45-17h00	17h00-18h00
<b>Lundi</b>	Garderie	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	TAP	Accueil périscolaire
<b>Mardi</b>	Garderie	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	TAP	Accueil périscolaire
<b>Mercredi</b>	Garderie	Enseignement 8h30 - 11h 30				
<b>Jeudi</b>	Garderie	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	TAP	Accueil périscolaire
<b>Vendredi</b>	Garderie	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	TAP	Accueil périscolaire

\*les temps de récréation ne sont pas indiqués sur le tableau ci-dessus.

### Description :

Pause méridienne	Pause de midi et déjeuner des enfants au restaurant scolaire
<b>Nouveau : les TAP</b>	<b>Temps d'Activités Périscolaires dont l'organisation, le financement et les contenus sont en cours d'étude par la mairie</b>
	Sous la responsabilité de la mairie
	Sous la responsabilité de la mairie
	Sous la responsabilité de l'Education Nationale
—	Fin de la journée scolaire. Les enfants peuvent rentrer chez eux.
15h45-17h00	ou les enfants peuvent rester aux TAP puis rentrer chez eux.
15h45-18h00	ou les enfants peuvent rester aux TAP puis en Accueil périscolaire.